

COMPTE-RENDU du COMITÉ de GESTION

ESAT Jean Bernard

Siège social

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 12 42

ESAT JEAN BERNARD

Judi 29 août 2024 à 14h15

FOYERS Jean Bernard

Foyer d'hébergement

Foyer occupationnel

12, Porte des Fontaines

33580 Monségur

Tél. : 05 56 71 62 86

Présents :

Serge BLÜGE

Jean RIGUET

André MONCHANY

Michel DAVID

Christian LOPEZ

Bertrand DESPLAS

Jean-Claude TIZON

Marie-Noëlle CARPENTÉY

Etienne ROSSET

SAPPH Gironde

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 24 02

Excusés :

Sylvie MICHAUDET (pouvoir à S. Blüge)

Gaëlle ETIENNE (pouvoir à E. Rosset)

Michel BOIBELET

Henri DURAN

René CLAVERES (pouvoir à A. Monchany)

Ginette BOUEY (pouvoir à J.C Tizon)

Gilbert GUYON (pouvoir à J. Riguet)

Lucette MITTEAU (pouvoir à M. David)

Absents non excusés :

Daniel DAUCOURT

Patrick DEBRUYNE

Bernard HENRY

Alice MARTIAL

J-Pierre MARTIAL

Ordre du jour :

- Situation commerciale de l'ESAT
- Projets

ESAT Jean Bernard

Siège social

14, Peyrefitte
33190 La Réole
Tél. : 05 56 61 12 42

FOYERS Jean Bernard

Foyer d'hébergement

Foyer occupationnel

12, Porte des Fontaines
33580 Monségur
Tél. : 05 56 71 62 86

SAPPH Gironde

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 24 02

Introduction

Le Président a convoqué ce Comité de Gestion pour faire un point sur la situation commerciale de l'ESAT, qui accuse un déficit de 42 000 € au 30 juin. Il demande au directeur de l'ESAT de présenter la situation.

Le directeur est arrivé le 1^{er} juillet à l'ESAT. Il découvre la situation et a cherché à comprendre.

Pour rappel, l'ESAT a 2 budgets :

- Le budget « social », sous le contrôle de l'ARS, qui couvre le fonctionnement de la structure et les salaires du personnel. Ce budget est à l'équilibre, bien qu'il ait été déposé avec un déficit de 100 000 € (à compenser en restreignant les dépenses et les recrutements).
- Le budget « commercial », qui concerne tout le circuit qui va de la commande des matières premières à la vente et la livraison, en passant par le salaire des travailleurs ESAT. Ce budget est hors du regard de l'ARS. C'est sur le budget commercial que sont investies les machines et que les excédents peuvent être mis en réserve.

La situation du budget commercial au 30 juin 2024 est préoccupante :
- 42 000 €. L'an dernier à la même période : - 10 000 €. Or l'année 2023 s'est soldée par un résultat d'exploitation déficitaire de 88 000 €.

D'où vient cette situation qu'aurait dû prévenir l'investissement d'une machine qui devait augmenter la productivité ?

Diagnostic

Un comparatif entre le 1^{er} semestre 2019 et le 1^{er} semestre 2024 permet de voir les évolutions (2019 = année de référence, plein effectif, pré covid, guerre en Ukraine et incendies de forêt en Gironde).

4 paramètres sont mis en regard :

- La main d'œuvre (travailleurs ESAT)
- Le volume de production
- Les recettes
- Les charges d'exploitation

Entre 2019 et 2024

ESAT Jean Bernard
Siège social

14, Peyrefitte
33190 La Réole
Tél. : 05 56 61 12 42

FOYERS Jean Bernard

Foyer d'hébergement
Foyer occupationnel
12, Porte des Fontaines
33580 Monségur
Tél. : 05 56 71 62 86

SAPPH Gironde

14, Peyrefitte
33190 La Réole
Tél. : 05 56 61 24 02

A) La **main d'œuvre** de l'ESAT a chuté de 16 ETP (59 ETP en juin 2024 pour 75 postes).

De plus, la cuisine a été transformée en atelier et fait travailler 3 travailleurs handicapés :

- 2 nouveaux, venus pour la cuisine et qui ne seraient pas venus pour les palettes
- 1 ancienne qui voulait quitter les palettes et aurait changé d'ESAT sans possibilité d'aller en cuisine.

L'effectif des espaces verts (12 travailleurs) et de la maintenance (1 travailleur) est constant.

La production des palettes a été réduite de 19 ETP, soit 31%.

A) Le **volume de production** a chuté de 23 200 mètres cubes (- 27%)

Cette chute du volume de production est légèrement inférieure à celle de l'effectif affecté aux palettes.

L'on peut s'interroger sur l'opportunité des 2 gros investissements réalisés en 2023.

B) Les **recettes** chutent globalement de 44 200 € (- 8%)

La chute concerne la vente des palettes, pour 65 500 € (- 13%) par rapport à 2019. Elle est amortie par de plus grandes recettes de la prestation espaces verts (21 300 €, soit + 37%)

C) Parallèlement, les **charges d'exploitation** ont augmenté de 18 500 € (+ 26%)

Cela tient essentiellement à la hausse du cours des matières premières et de l'énergie.

Cours du bois : + 43 % entre 2019 et 2024

Electricité : + 76 %

Mesures correctives

Le déficit de l'activité commerciale repose sur l'activité palettes, qui est l'activité principale et le cœur historique de l'ESAT. Il n'y a pas de vente à perte, mais une production insuffisante.

La 1^{ère} mesure consiste à **rétablir l'effectif**.

ESAT Jean Bernard

Siège social

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 12 42

FOYERS Jean Bernard

Foyer d'hébergement

Foyer occupationnel

12, Porte des Fontaines

33580 Monségur

Tél. : 05 56 71 62 86

SAPPH Gironde

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 24 02

- Fixer autant que possible les travailleurs en poste. Plusieurs ont des projets de départ. La loi de transformation des ESAT, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 favorise la mobilité des travailleurs.
- Recruter de nouveaux travailleurs.
 - o 2 personnes de CAP emploi sont venues le 23 juillet. Et l'une d'elle a transféré un CV le 23 août.
 - o 1 personne de France Travail (nouveau nom de Pôle Emploi), agence de Langon, est venue le 14 août. Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une orientation ESAT passent désormais par France Travail. L'agence de Langon recense 16 personnes ayant une notification ESAT. Une matinée de visite à l'ESAT Jean Bernard est fixée au 30 septembre.
 - o Contacter l'agence France Travail de Marmande.
- Le foyer compte 26 places affectées à des travailleurs de l'ESAT. Il reste 49 postes pour des travailleurs externes. Les questions d'hébergement et de transport peuvent présenter des difficultés. Nous devons multiplier les contacts dans ce sens.

Qui peut-on recruter sur ces postes ?

Les postes doivent être occupés par des travailleurs orientés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui prononce des orientations ESAT, et précise même l'ESAT. Certaines personnes sont orientées vers l'ESAT Jean Bernard mais ne s'y présentent pas.

Les postes ESAT ne peuvent être occupés par des personnes qui n'ont pas cette orientation.

Pouvons-nous recruter des personnes non orientées par la CDAPH en les payant sur le budget commercial ?

Ils ne bénéficieraient pas de l'Aide Sociale au Poste et leur production ne suffirait pas à compenser. Cela creuserait le déficit.

2^{ème} mesure : augmenter la production

- Utiliser davantage les machines. [La difficulté de production repose davantage sur le montage des palettes que sur l'usinage du bois]. La grande machine du montage est en panne depuis le mois d'avril. La réparation doit intervenir courant septembre (pour presque 14 000 €). Elle doit pouvoir sortir 500 palettes par jour. La carte-mère est défectueuse, après 17 ans de service. C'est une machine unique, faite par notre ancien technicien de maintenance.
- Optimiser le temps de travail. La journée de travail commence à 8h00 et se termine à 16h00. Mais le bus qui part pour Monségur part à 16h00 précises. Le travail s'arrête réellement vers 15h30 ou 15h40.

ESAT Jean Bernard

Siège social

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 12 42

FOYERS Jean Bernard

Foyer d'hébergement

Foyer occupationnel

12, Porte des Fontaines

33580 Monségur

Tél. : 05 56 71 62 86

SAPPH Gironde

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 24 02

Lors de la réunion du 30 août, le directeur va demander à ce que le travail s'arrête à 16h00, et que les travailleurs se changent ensuite, pour un départ du bus à 16h10.

3^{ème} mesure : **réduire les coûts de production**

- Sécuriser le coût de l'électricité

Nous pouvons agir sur certaines charges d'exploitation. Le marché de l'électricité s'est dérégulé. Le contrat sur l'électricité en 2024 est très coûteux.

Le contrat 2025 fixe un tarif en baisse de 62% (hiver) et de 39 % (été) par rapport à 2024.

Le contrat 2026-2027 stabilise ces tarifs.

- Adhérer à une centrale d'achat

Cette mesure bénéficiera davantage au budget social qu'au budget commercial.

- Projet de centrale photovoltaïque

Projets de centrale photovoltaïque

A) Centrale photovoltaïque

Une première étude a été menée en novembre 2023 sur l'installation à la Réole de 120 panneaux photovoltaïques sur le toit du SAPPH (ancien foyer). Le Président fait part de son expérience personnelle. Il consomme sa production photovoltaïque et revend à EDF le surplus non consommé. Il n'est pas nécessaire de nettoyer les panneaux : la pluie s'en charge.

D'après l'étude, une centrale photovoltaïque pourrait produire environ 60 000 kWh par an, dont la moitié en autoconsommation (soit 17% de notre consommation annuelle) et l'autre moitié revendue à EDF. L'investissement s'élève à 75 000 €. Etant réalisé sur le budget commercial, nous récupérons la TVA.

Avec un emprunt, à coût constant du kWh, ce serait a minima une opération blanche pendant 12 ans, puis un bénéfice annuel de plus de 8000 €, qui prendrait le relais du remboursement de l'emprunt.

ESAT Jean Bernard

Siège social

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 12 42

FOYERS Jean Bernard

Foyer d'hébergement

Foyer occupationnel

12, Porte des Fontaines

33580 Monségur

Tél. : 05 56 71 62 86

SAPPH Gironde

14, Peyrefitte

33190 La Réole

Tél. : 05 56 61 24 02

Une façon d'investir serait de proposer à un investisseur d'installer une sorte de carport photovoltaïque sur le parc de stockage des palettes, en échange d'un loyer ou d'une somme d'argent qui permettrait à l'ESAT d'investir pour le toit du SAPPH.

Seule la production photovoltaïque du toit du SAPPH produirait au bénéfice de l'ESAT.

Si nous réalisons cet investissement sur le budget social, sous contrôle de l'ARS, nous prenons le risque que l'ARS réduise notre budget électricité. C'est pourquoi nous devons le réaliser sur le budget commercial.

B) Fabrication de granulés (ou pellets)

Nous réalisons des palettes en bois (pin des Landes). Cela entraîne des chutes de bois, inutiles, et de la sciure de bois. La sciure est revendue pour une bouchée de pain.

Nous allons étudier s'il serait intéressant d'investir dans une machine à produire le granulé de bois, avec un double objectif :

- Valoriser nous-mêmes nos chutes et les vendre.
- Changer notre mode de chauffage pour une chaudière à granulés pour réduire nos coûts d'exploitation. Nous devons pour cela regarder la vétusté de la chaudière et voir si nous avons la place d'installer une telle chaudière.

Dans cette hypothèse, le budget commercial vendrait le granulé au budget social.

La réunion se termine à 16h 30

Le Président a d'autres idées en réserve, pour la suite et il invite les participants au verre de l'amitié à l'étage.

Serge BLÜGE

Président départemental

Des ACPG-CATM-OPEX Conjointes Survivants de Combattants

Et Sympathisants

